

106/96

Procès Verbaux

Rapports



Conseil d'Administration de l'École
de plein air Désiré Verhaeghe

2^e mandat Salengro 1929 / 1935

réunion du 3-3-32

C.A. de l'école de plein air



Procès-verbal de la réunion du Conseil
d'Administration de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe
qui a eu lieu à l'Ecole le 3 Mars 1932 à 17 heures.

Etaient présents : MM. Châtelet, Recteur,
Launay, Directeur départemental de l'En-
seignement primaire,
Mollard, Inspecteur primaire,
Arquembourg, Adjoint au Maire,
Ducamp, Directeur du Bureau d'Hygiène,
Porez, Directeur médical de l'Ecole,
MM^{es}. Caron, Directrice de l'Ecole de Garçons,
Santkin, d° d° de Filles

S'était excusé : M. Planque, Secrétaire Général de la Mairie
de Lille.

M. Launay a pris la présidence et a chargé Mme Caron de remplir
les fonctions de Secrétaire afin d'établir un rapport sur la séance.

M. Launay signale que de concert avec M. Mollard il a modifié
l'emploi du temps; il s'était rendu compte que l'emploi du temps qui
avait été tout d'abord remis ne pouvait être suivi à la lettre.

Les élèves arrivant entre 7h.55 et 8h.10, on a consacré la période
de 8h.10 à 9h.15 au petit déjeuner et aux soins de propreté.

Au cours de la matinée 2h.1/2 sont passées à l'enseignement et
à l'éducation physique.

A midi a lieu le déjeuner.

Après déjeuner on fait la sieste ou la récréation.

Comme pour la matinée, l'après-midi de 14h. à 16h.30 est consacrée
à l'enseignement et à l'éducation physique.

16h.30 à 17h. - Soins de propreté
17h. à 17h.30 - Diner
17h.30 à 17h.45 - Préparation pour la sortie
17h.55 - Sortie pour prendre le tramway.

M. Launay trouve qu'il y a en ce moment trop d'élèves, puisque
le matériel de chaque école se rapporte à un effectif de 100 élèves,
ce qui fait 200 élèves pour l'ensemble de l'Ecole de Plein Air.

M. Chatelet estime qu'on ne doit pas dépasser le nombre de 20
élèves par classe.

M. Ducamp fait remarquer que ces effectifs sont un peu dépassés
du fait que nous avons trouvé dans les écoles publiques de la
Ville beaucoup d'enfants déficients au point de vue physique et dont
l'état de santé relevait de la cure de l'Ecole de Plein Air. Il
estimait qu'il ne fallait pas différer leur entrée car dans les
familles il y avait beaucoup de misère, situation résultant de la

crise que subit actuellement la population ouvrière. Mais déjà un certain nombre d'enfants se trouvaient très améliorés et quelques uns pourraient être éliminés et renvoyés dans leurs écoles respectives. D'ailleurs M. Ducamp signale que les effectifs inscrits sont les suivants:

Filles 138
Garçons 119

Le maximum des présents a été:
chez les filles 125
chez les garçons 110

Un certain nombre d'enfants ont passé la visite médicale au Dispensaire de l'Ecole et ont été désignés pour entrer; mais comme le matériel fait défaut leur admission n'a pas encore été réalisée. Ce groupe comporte 18 filles et 13 garçons.

M. Launay insiste pour que cet effectif n'entre pas encore et même pour renvoyer ceux qui se sont améliorés afin d'éviter le surnombre.

M. Launay signale qu'il avait été entendu avec M. Planque que les institutrices recevraient une petite indemnité pour les heures supplémentaires que celles-ci font chaque jour. Chaque maîtresse fait, en effet, chaque jour quatre heures supplémentaires. Il désire que M. Planque le consulte à ce sujet.

Comme les maîtresses sont tenues le jeudi toute la journée, il pense qu'il est indispensable de donner à chacune d'elles chaque semaine un repos d'une demi-journée par roulement.

Il est convenu que ce repos se fera par roulement soit le jeudi après-midi, soit le samedi après-midi.

M. Châtelet demande si l'Ecole de Plein Air a son budget propre. Il prie l'Administration municipale de combler au plus tôt cette lacune.

Il trouve qu'il est essentiel de nommer immédiatement deux femmes de service pour nettoyer les classes; il faut que les classes soient balayées et époussetées chaque jour. Le concierge ne peut pas faire tous ces travaux. Les vitres sont chargées de poussières, il faut les nettoyer. Dans les salles de vestiaires les armoires sont également poussiéreuses.

Il estime que les femmes de service et le personnel de cuisine devraient être sous les ordres de l'Infirmière et que leur embauchage devait être fait par elle.

Il a été signalé que les verres fournis par la Caisse des Ecoles sont très fragiles. Ainsi sur les 500 livrés, il en reste 200. Les femmes de la cuisine en cassent beaucoup en les nettoyant. Ne faudra-t-il pas revenir à la timbale?

M. Launay estime qu'une seconde infirmière est nécessaire.

M. Ducamp trouve qu'il manque surtout des professeurs d'éducation physique, féminins, pour répondre à l'opinion émise antérieurement par M. Launay quand il a dû présider à la désignation

du personnel enseignant de l'Ecole. Quatre seraient nécessaires; deux du côté des garçons, deux du côté des filles. Quand l'effectif sera au complet les quatre institutrices de chaque école seront en classe. Il faut donc des professeurs d'éducation physique pour faire travailler le contingent qui est dehors.

M. Châtelet demande que la Ville fournisse pour la période d'été du matériel portatif comportant pour chaque enfant une table pupitre, comme il en existe au préventorium de Camiers par exemple. Cette table pupitre est faite en matériaux légers et l'enfant la porte sur son dos. On pourrait, grâce à cela, faire l'école dans le parc, tout à fait en plein air.

M. Porez serait désireux que l'Administration fasse installer le téléphone à l'Ecole afin de pouvoir communiquer facilement avec la Mairie ou le dehors.

Il rappelle à M. Ducamp l'installation des Rayons ultra-violets.

M. Ducamp montre aux membres du Conseil d'Administration des échantillons de tabliers qu'ont présentés différents confectionneurs de la Ville et des échantillons de ceintures.

L'ordre du jour étant épuisé les membres du Conseil d'Administration se sont retirés à 18 H.40.

Le Directeur,

DR DUCAMP,

2575 - Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe-
P.V. de la réunion du 13 Avril.

L'Administration Municipale donne mandat à M. le Secrétaire Général de la Mairie de provoquer une réunion extraordinaire du Conseil d'Administration de l'Ecole, dans le courant de la semaine du 30 Mai au 5 Juin.

S.G.

Conseil d'Administration
Réunion du 25 MAI 1932

Réunion du 13 Avril 1932

M. PLANQUE

Le Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe s'est réuni mercredi 13 avril 1932, à 17h.30 dans le bureau de Melle Santkin.

Etaient présents:

M.M. le Docteur Arquembourg, Adjoint au Maire
le Docteur Bardou, id
le Docteur Ducamp, Chef de la 5ème Direction
le Docteur Porez, Médecin de l'Ecole
Mmes Caron, Directrice de l'Ecole des Garçons
Santkin, Directrice de l'Ecole des Filles

S'étaient excusés :

M.M. Favières, Adjoint au Maire
Planque, Secrétaire Général de la Mairie
Chatelet, Recteur de l'Académie
Launay, Inspecteur d'Académie
Mollard, Inspecteur primaire



Le procès-verbal de la dernière réunion a été lu par Melle Santkin, et adopté par le Conseil d'Administration.

M. le Docteur Ducamp donne lecture de l'arrêté municipal nommant les membres du Conseil d'Administration de l'Ecole et résume les décisions de l'Administration municipale.

I.- Le Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air demande la publication de l'organisation intérieure de l'Ecole.

II.- A la demande des Directrices, le Conseil d'Administration décide de revenir à l'ancien emploi du temps qui avait été présenté lors de l'ouverture de l'Ecole; cet emploi du temps est en effet mieux équilibré.

III.- Pour permettre de faire le plein de l'Ecole, le Conseil d'Administration estime qu'il faut augmenter le personnel enseignant. Il demande pour cela :

5 institutrices par école, au total 10

2 professeurs d'éducation physique par école, au total 4

D'autre part, les couchettes doivent être au nombre de 400.

Les salles placées sous les salles de repos qui se trouvent de plein pied sur le parc doivent être aménagées afin qu'elles puissent servir pour la sieste.

IV.- Les Directrices de l'Ecole de Plein Air voudraient qu'il y ait une fiche scolaire pour établir liaison entre le Directeur de l'Ecole de quartier et les Directrices de l'Ecole de Plein Air.

M. Ducamp fait remarquer que la fiche médico-pédagogique qui suit l'enfant à l'Ecole de Plein Air est toute indiquée pour cela. Il demande que Mmes Caron et Santkin présentent un projet de fiche afin qu'on puisse voir si elle diffère de la fiche médico-pédagogique.

V.- Chapeaux d'été. - Mme Caron demande des chapeaux d'été en toile pour les enfants.

Le Conseil d'Administration fait sienne cette proposition.

....

CONSEIL d'ADMINISTRATION DE L'ECOLE DE PLEIN AIR
Désiré VERHAEGHE

Conseil d'Administration
Réunion du 25 MAI 1932

Réunion du 13 Avril 1932

M. PLANQUE

Le Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe s'est réuni mercredi 13 avril 1932, à 17h.30 dans le bureau de Melle Santkin.

Etaient présents:

M.M. le Docteur Arquembourg, Adjoint au Maire
le Docteur Bardou, id
le Docteur Ducamp, Chef de la 5ème Direction
le Docteur Porez, Médecin de l'Ecole
Mmes Caron, Directrice de l'Ecole des Garçons
Santkin, Directrice de l'Ecole des Filles

Séétaient excusés :

M.M. Favières, Adjoint au Maire
Planque, Secrétaire Général de la Mairie
Chatelet, Recteur de l'Académie
Launay, Inspecteur d'Académie
Mollard, Inspecteur primaire



Le procès-verbal de la dernière réunion a été lu par Melle Santkin, et adopté par le Conseil d'Administration.

M. le Docteur Ducamp donne lecture de l'arrêté municipal nommant les membres du Conseil d'Administration de l'Ecole et résume les décisions de l'Administration municipale.

I.- Le Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air demande la publication de l'organisation intérieure de l'Ecole.

II.- A la demande des Directrices, le Conseil d'Administration décide de revenir à l'ancien emploi du temps qui avait été présenté lors de l'ouverture de l'Ecole; cet emploi du temps est en effet mieux équilibré.

III.- Pour permettre de faire le plein de l'Ecole, le Conseil d'Administration estime qu'il faut augmenter le personnel enseignant. Il demande pour cela :

5 institutrices par école, au total 10

2 professeurs d'éducation physique par école, au total 4

D'autre part, les couchettes doivent être au nombre de 400.

Les salles placées sous les salles de repos qui se trouvent de plein pied sur le parc doivent être aménagées afin qu'elles puissent servir pour la sieste.

IV.- Les Directrices de l'Ecole de Plein Air voudraient qu'il y ait une fiche scolaire pour établir liaison entre le Directeur de l'Ecole de quartier et les Directrices de l'Ecole de Plein Air.

M. Ducamp fait remarquer que la fiche médico-pédagogique qui suit l'enfant à l'Ecole de Plein Air est toute indiquée pour cela. Il demande que Mmes Caron et Santkin présentent un projet de fiche afin qu'on puisse voir si elle diffère de la fiche médico-pédagogique.

V.- Chapeaux d'été.- Mme Caron demande des chapeaux d'été en toile pour les enfants.

Le Conseil d'Administration fait sienne cette proposition.

....

VI.- Catéchisme. - La question des leçons de catéchisme pour les enfants se préparant à la première communion a été agitée près de l'Administration Municipale par l'Evêché.

Le Conseil d'Administration de l'Ecole décide que les enfants pourront être remis au prêtre chargé de faire ces leçons-le jeudi de 10 heures 1/2 à 11 heures 1/2.

Les parents donneront aux Directrices de l'Ecole une décharge de responsabilité pour le temps pendant lequel les catéchisés seront absents de l'Ecole.

VII.- Congé des maîtresses. - Pour donner à chaque maîtresse un peu de liberté au cours de la semaine en vue de remplacer le congé du jeudi, les Directrices avaient donné le congé par roulement, l'après-midi du mardi et du samedi. Elles estiment qu'il serait préférable de donner aux enfants et aux maîtresses le congé de l'après-midi du samedi. L'Ecole serait donc fermée le samedi après le repas de midi.

Le Conseil d'Administration renvoie la question à l'Autorité académique.

VIII.- Retard du repas du soir pendant la période d'été. - Le Conseil d'Administration propose de retarder le repas du soir pendant la période d'été, de façon à ce qu'il y ait un temps plus long entre le repas de midi et celui du soir. Les enfants pourraient manger davantage le soir.

Le Docteur Porez signale que les enfants mangent encore chez eux en rentrant le soir. Melle Santkin affirme le contraire. Au début de leur séjour à l'Ecole de Plein Air ils mangeaient en rentrant; mais maintenant que l'accoutumance est faite, les enfants sont suffisamment restaurés le soir et ne prennent plus rien chez eux avant d'aller se coucher.

IX.- Achat de médicaments. - M. le Dr Porez demande que la Ville achète des médicaments pour donner aux enfants chez lesquels il y a nécessité de faire un peu de thérapeutique. On donne aux enfants des écoles primaires, de l'huile de foie de morue et du glycérophosphate de chaux. A l'Ecole de Plein Air on pourrait étendre la mesure à d'autres médicaments et même à certaines spécialités.

Cette question est transmise par le Conseil à l'Administration municipale avec avis favorable.

X.- Installation de rayons ultra-violets. - M. le Dr Porez demande qu'on fasse une installation de rayons ultra-violet à l'Ecole de Plein Air.

M. le Dr Ducamp répond qu'il faut que la question soit examinée par l'Administration Municipale car il est indispensable d'avoir une salle chauffée et non humide pour faire cette installation. Il craint que les salles du sous-sol côté filles ne soient pas suffisamment séchées. Ces salles sont seules disponibles puisqu'on prend celles de l'extrémité des ailes pour en faire des salles de repos.

XI.- Outils de jardinage pour enfants. - Mme Caron serait désireuse que les élèves aient à leur disposition des outils de jardinage.

Le Conseil en propose l'achat.

XII.- Jardins d'enfants. - Melle Santkin réclame la préparation de jardins d'enfants afin que les élèves puissent faire un peu d'horticulture, en même temps que des exercices physiques en pleine liberté.

M. le Dr Ducamp va en parler à M. Bédène, Jardinier Chef de la Ville.

.....

XIII.- Contrevents aux fenêtres de derrière des maisons d'habitation des Directrices.

Mmes les Directrices voudraient que les fenêtres sur cour de leurs habitations soient munies de contrevents. Elles se trouvent un peu isolées la nuit; elles manifestent des craintes au point de vue de leur sécurité.

La séance a été levée à 20 heures 15 sans avoir traité toutes les questions que le Conseil d'Administration de l'Ecole voulait examiner. Quelques membres devaient rentrer pour 20 heures.

Dr. D U C A M P.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE DE PLEIN AIR
DESIRE VERHAEGHE

Réunion du 6 Juillet 1932

Le Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe s'est réuni le mercredi 6 Juillet 1932 à 17 heures 30 à la mairie.

Etaient présents:

M.M. le Docteur Arquembourg, Adjoint au Maire
le Docteur Bardou, d°
Martin, Secrétaire Général Adjoint remplaçant
M. Planque, Secrétaire Général
Mollard, Inspecteur primaire
le Docteur Ducamp, Chef de la 5ème Direction
le Docteur Porez, Médecin de l'Ecole.
Melle Santkin, Directrice de l'Ecole des Filles.

S'étaient excusés:

M.M. Favières, Adjoint au Maire
Planque, Secrétaire Général
Chatelet, Recteur de l'Académie
Launay, Inspecteur d'Académie.

Avant l'ouverture de la séance M. le Docteur Arquembourg, Adjoint au Maire, faisant fonction de Président du Conseil, introduit Madame François, rue du Bas Liévin qui s'intéresse à l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe. Cette dame propose, au Conseil d'Administration, de donner pour l'Ecole des balançoires afin que les enfants puissent jouer pendant les exercices de récréation. Elle présente un croquis de ces balançoires. Ce modèle est d'un type qui ne permettra pas les accidents.

M. le Docteur Arquembourg remercie Madame François de l'intérêt qu'elle porte à notre Ecole de Plein Air. Il sait que Melle Santkin la met à contribution pour l'aménagement des jardins d'enfants.

M. Mollard adresse également ses remerciements à Madame François au nom de l'autorité académique.

Madame François se retire et la séance du Conseil d'Administration est déclarée ouverte par M. l'Adjoint.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté par le Conseil d'Administration.

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour M. Mollard demande la parole afin qu'il puisse se retirer au plus tôt, car il doit se rendre au jury d'examen du brevet supérieur.

Il présente les excuses de M. Launay qui est lui-même également retenu par les examens. M. Launay demande qu'on le convoque quelques jours à l'avance. M. le Docteur Arquembourg signale qu'on a tenu compte pour cette réunion, des observations déjà exprimées par M. Launay. La réunion de ce jour a été remise à huit jours à la demande de M. l'Inspecteur d'Académie.

Il désirerait que les effectifs ne soient pas augmentés. Jusqu'ici on s'est tenu à un effectif dépassant à peine 100 pour chaque école.

*M. Planque
Secrétaire Général*



M. Launay voudrait que les réunions du Conseil d'Administration se fassent autant que possible à l'Ecole de Plein Air. On se range à l'alternance: une réunion à l'Ecole de Plein Air, la suivante à la Mairie.

M. Mollard fait remarquer que les institutrices ne sont pas encore payées pour les heures supplémentaires.

M. Ducamp appelle l'attention du Conseil sur ce fait: il avait été décidé que M. Launay et M. Planque fixeraient ensemble le taux de cette indemnité. Cette question ne doit plus revenir au Conseil.

M. Mollard rappelle qu'il y a intérêt à ce que l'effectif de chaque classe ne dépasse pas 25. Il y aurait lieu d'ouvrir une classe supplémentaire dans chaque école et, par suite, d'affecter 5 maîtresses aux garçons et 5 maîtresses aux filles. Mais pour cela il faudrait que la Commission des Finances en délibère.

Il y a nécessité de nommer deux professeurs d'Education physique pour chaque école.

M. Mollard agite la question des vacances. L'Etat ne peut pas remplacer le personnel pendant la période des vacances. L'Administration municipale devrait envoyer à l'Ecole de Plein Air, pendant les mois d'août et de septembre, des personnes comme celles qui dirigent et surveillent les camps de vacances. Les traitements de ces personnes incomberont à la Ville; la Ville doit, en effet, faire pour août et septembre le même effort que l'Etat fait pour juillet et octobre. En effet, l'Etat met des suppléantes pendant ces deux mois afin que les maîtresses titulaires puissent passer leurs vacances par roulement.

Mlle Santkin rappelle la fermeture de l'Ecole le samedi après-midi après le déjeuner de midi, pour éviter le congé du jeudi par roulement. Le Conseil approuve cette proposition.

Elle rappelle également la décision concernant le catéchisme. Le Conseil approuve la proposition qui a été déjà faite dans la précédente réunion: les enfants autorisés par leurs parents à suivre le catéchisme se rendraient le jeudi de chaque semaine, à la salle affectée par l'Evêché à l'instruction religieuse, de 10 H.1/2 à 11 H.45; les parents devront fournir une décharge pour dégager la responsabilité du personnel enseignant.

M. Mollard s'excuse de se trouver dans l'obligation de partir.

Mlle Santkin signale qu'il faudrait avoir des outils de jardinage, des arrosoirs, etc.. Il est indispensable de donner aux enfants des chapeaux d'été afin de protéger leur tête contre l'ardeur des rayons du soleil.

Le Conseil partage cet avis.

Les questions des menus est examinée. On lit un certain nombre de menus proposés.

Le Conseil conclut à la nécessité de compléter l'alimentation actuelle par des légumes verts, des fruits et du laitage frais.

Le Conseil demande que l'Administration Municipale nomme une femme de service pour chaque école, car le concierge avec toute la bonne volonté désirable ne peut pas rendre propres chaque jour tous les locaux de chaque école.

M. Ducamp donne connaissance au Conseil du prix de journée évalué pour la période du 1er Décembre 1931 au 1er Juin 1932. Celui-ci s'élève à 8 f.68.

Le Conseil prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H.20.

Le Secrétaire, Docteur Ducamp.

2696 - Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe.
P.V. de la réunion du 6 Juillet.

M. l'adjoint Favières rend compte d'un entretien qu'il eut avec M. Launay, Inspecteur d'Académie, lors de la distribution des prix aux élèves des Lycées Faidherbe et Fénelon, à propos notamment du fonctionnement de l'Ecole et des convocations tardives de son Conseil d'Administration

Ce dernier point fait l'objet de remarques présentées par M. le Maire et M. l'adjoint Arquembourg dont l'Assemblée prend acte.

Elle procède ensuite à l'examen des différents problèmes dont a eu à connaître le Conseil d'Administration de l'Ecole au cours de ses réunions des 13 Avril et 6 Juillet et, sur proposition de M. le Maire, après explications et informations complémentaires données par M. l'adjoint Arquembourg, prend les résolutions suivantes:

1° Propreté des locaux. M. le Secrétaire Général de la Mairie a) reverra afin de les préciser et de les mettre au point les consignes données au concierge-chauffeur de l'établissement b) est chargé de l'embauchage d'un homme de peine, qui sera plus spécialement chargé du nettoyage des classes, des carreaux de vitres, etc. et sera placé sous l'autorité de Mme Leclercq.

2° Education Physique. Le service sera assuré par le professeur femme reçu au dernier concours.

3° Personnel enseignant - Heures supplémentaires.

Le personnel enseignant - Directrices et Adjointes - recevra une indemnité mensuelle de deux cents francs, indemnité qui ne sera point payée pendant le congé annuel et qui a été calculée compte tenu a) du nombre réel d'heures supplémentaires effectuées par le personnel b) de la valeur des repas qu'il prend dans l'établissement. Cette mesure prendra effet au 1er Janvier 1932.

4° Fermeture de l'Ecole le samedi après-midi.

L'Ecole sera fermée le samedi après-midi, après le déjeuner, ce, pour éviter le congé du jeudi par roulement.

5° Catéchisme.

Pourront se rendre au catéchisme, à l'endroit et aux jour et heure proposés, les enfants dont les parents auront fait une demande écrite et fourni une décharge afin de dégager la responsabilité du personnel enseignant.

6° Fourniture de chapeaux d'été.

Cette fourniture ne paraît pas indiquée.

7° Fourniture d'outils de jardinage, arrosoirs, etc.

Il sera fait acquisition d'un certain nombre d'outils dont M. le Dr. Arquembourg dressera la liste et qui resteront la propriété de l'Ecole.

8° Vacances.

Il a été prévu un mois de vacances pour chaque membre du personnel enseignant : cette résolution est confirmée et la Ville prendra en charge la moitié des dépenses des suppléantes.

L'Assemblée décide en outre :

1° qu'à compter de 1933, en recette et en dépense, sera inscrit au Budget Primitif un crédit spécial pour le fonctionnement de l'Ecole;

2° que des interventions seront faites près des Caisses locales d'Assurances Sociales afin d'obtenir leurs concours financiers, M. le Maire ayant reçu le mandat de poser le problème à M. le Ministre si ces interventions restent sans résultat, un mémoire devant dans ce but être préparé par les soins de M. le Doyen Duez et de M. le Dr. Ducamp, mémoire dont un exemplaire sera transmis à M. Antonalli, ancien député, qui fut rapporteur de la loi sur les Assurances Sociales.

Reunion du 16 Decembre 1932

Conseil d'Administration
de l'Ecole de Plein Air



Ecole de Plein Air.

Réunion du 16 Décembre 1932.

MM. le Docteur Arquembourg, adjoint au Maire, Planque; secrétaire général de la Mairie, le Docteur Porez, Mlle Sandkin, Mme Caron et Mme Leclercq, se sont réunis à l'Hôtel de Ville le vendredi 16 Décembre 1932 à 18 heures 30, sous la présidence de M. Arquembourg.



X
X X

M. Planque donne lecture des résolutions prises par l'Administration Municipale dans sa séance du 5 Décembre 1932, dont copie a été dressée à Mme Caron et à Mlle Sandkin, directrices, ainsi d'ailleurs qu'une copie du rapport de M. le Docteur Porez et ensuite, il invite les membres présents à en discuter les modalités d'exécution.

Nourriture: A la suite d'une entrevue avec Mlle Caudmont, économiste du Lycée Fénélon, il semble que l'on pourrait profiter de l'expérience que cet agent a acquise pour l'appliquer à la gestion de l'Ecole. D'ores et déjà la question de la fourniture des denrées alimentaires se pose : faut-il passer par la Caisse des Ecoles? faut-il profiter des marchés passés par la Caisse des Ecoles tout en instituant à l'Ecole une "dépense"? faut-il faire des marchés spéciaux? Il apparaît que les circonstances permettront de juger la méthode rationnelle à adopter, méthode ménageant et les intérêts des enfants et les intérêts de l'Ecole.

Quant aux menus, il importe qu'ils soient très variés et ne soient pas fixés à l'avance. A ce sujet, il sera sans doute nécessaire de procéder à l'acquisition d'un frigidaire.

Exécution de certains travaux. - M. Planque expose le bilan de l'Ecole

<u>Recettes:</u>	Subvention d'Etat	1.531.735.00
	Subvention du Département	103.666.00
	Crédits votés par le Conseil Municipal.	
	Total :	3.606.735.00
<u>Dépenses:</u>	Dépenses faites et réglées.	3462.145.66
	Dépenses restant à faire : .	74.500.00
	<u>3536.645.66</u>	3.536.645.66
	Crédit restant disponible.....	70.089.34
		=====

Il reste donc un crédit de 70.000 frs entièrement libre et qui peut être affecté indifféremment à des dépenses de travaux ou de mobilier.

Il convient donc maintenant de classer par ordre d'urgence les travaux à effectuer à l'Ecole.

Ce sera :

- 1°- Aménagement des sous-sols;
- 2°- Aménagement d'un terrain de jeux et d'éducation physique. Il apparaît que l'emplacement de l'ancien Tir à l'Arc s'y prêterait à merveille.

.....

3°- Installation de rayons ultra-violets- Il s'agit incontestablement de la création d'une plage d'irradiation et la Commission donne mandat à M. le Docteur POREZ de prendre langue avec un spécialiste.

4°- Mesures à prendre au sujet des lézardes et fissures constatées dans l'établissement.

Le service municipal des Travaux devra s'en rendre compte et faire par lui-même le nécessaire.

5°- Fourniture de médicaments.

M. le Dr POREZ en déclarant qu'il ne peut être question que de médicaments simples, évalue la dépense à 3 ou 4.000 francs. La Commission charge M. POREZ d'en dresser la liste.

6°- Savonnettes, brosses à dents et serviettes.

C'est indispensable si l'on veut que les enfants profitent de leur séjour à l'Ecole de Plein Air pour prendre des habitudes d'hygiène courante. L'Ecole possède des serviettes non marquées. On pressentira la firme "Gibbs" qui a déjà offert des brosses à dents aux écoles. Quant aux savonnettes, il faudra chiffrer la dépense.

7°- Matériel de gymnastique .

Il serait intéressant de doter l'Ecole de Plein Air d'un matériel analogue à celui en usage à Zuydcoote. La dépense en sera chiffrée, mais il importe avant tout de posséder une échelle à planche dorsale et un appareil de Kermesson.

8°- Outils de jardinage.

Le nécessaire est déjà fait quant à l'achat des outils de jardinage, mais il serait bon de mettre le terrain en état de culture. On pourrait, à cet effet, faire défricher au moyen d'une charrue, puis faire déverser par la maison Collin quelques camions de "poudrean" provenant des usines de récupération.

L'attention des membres de la Commission est attirée sur l'aspect sévère que présente l'Ecole et qu'il serait possible d'atténuer en disposant quelques parterres de fleurs. M. Planque effectuera une visite, en compagnie de M. Bédène, jardinier-chef de la Ville, à l'effet de désigner les emplacements de l'école susceptibles de recevoir cette nouvelle destination.

9° - Sandales et tabliers-

L'Ecole en possède, mais le port des tabliers pose la question du blanchissage, du repassage et du raccommodage. La formule la plus heureuse serait certainement celle du blanchissage par la station de désinfection, mais elle sous-entend une augmentation de personnel. En attendant, il conviendrait de demander des prix à l'industrie privée.

10°- Caisses primaires d'assurances sociales.-

M. Planque, secrétaire général de la Mairie, va s'efforcer de résoudre la question de la rentrée des ressources à provenir des Caisses primaires d'assurances sociales.

Congé du Nouvel An.- Mesdames les Directrices de l'Ecole de Plein Air ont demandé pour que l'Ecole vague les 2, 3, 4 Janvier 1933. M. l'Inspecteur Primaire Mollard a admis les raisons très judicieuses fournies à l'appui de cette demande et donne un avis favorable. La Commission se déclare d'accord avec les conclusions de M. l'Inspecteur Mollard et décide qu'on profitera de ce congé pour faire désinfecter l'Ecole.

Casse-croûte des convoyeuses.- La dépense n'étant que de 1 f.50 environ par jour, la Commission décide de donner satisfaction à ces collaboratrices de l'Ecole.

Accident Antoinette Arnold.- Une enfant s'est blessée en glissant sur le sol du déshabilleur, mais l'accident ne peut être imputé à un défaut de surveillance mais uniquement à la fatalité. Toutefois, il ressort de cette affaire qu'il devrait être procédé au "damage" du sol du déshabilleur.

Règlement intérieur.- Avant d'examiner la question de personnel supplémentaire, il faut établir un règlement intérieur fixant des attributions bien définies aux différents services médicaux, pédagogiques et de gestion de façon à ce que ces rouages divers jouent harmonieusement.

On afficherait, en certains endroits de l'Ecole -salles, dortoirs, cour, jardin, etc.- le règlement ou des extraits du règlement comportant des dispositions particulières.

Mandat est donné à M. le Docteur Porez d'établir un projet de règlement intérieur avec la collaboration de Mlle Sandkin, Mme Caron et Mme Leclercq.

La séance est levée à 20 heures 15.

Le Secrétaire Général de la Mairie,
M. Planque.

Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air

Désiré VERHAEGHE

Réunion du 10 Mars 1933

Rapport-Adopté

M.M. les Membres du Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe se sont réunis à l'Ecole le vendredi 10 Mars 1933 à 18h30 .

Etaient présents :

M.M. le Docteur Arquembourg, adjoint au Maire,
Planque, Secrétaire Général de la Mairie,
Launay, inspecteur d'Académie,
Mollard, inspecteur primaire,
Porez, Médecin de l'Ecole,
Mme Caron, Directrice de l'Ecole des Garçons,
Mlle Sandkin, Directrice de l'Ecole des Filles .



S'étaient excusés :

M.M. Chatelet, recteur de l'Académie,
le Docteur Bardou, adjoint au Maire,
A. Favières, adjoint au Maire .



Monsieur PLANQUE, dès l'ouverture de la séance, fait remarquer qu'au nombre des problèmes à examiner, le plus important est indiscutablement celui de la direction générale de l'Ecole de Plein Air. Il rappelle d'abord que dans l'esprit de celui qui devait donner son nom à l'Ecole, le regretté Docteur Désiré VERHAEGHE, l'Ecole de Plein Air ne devait pas être un établissement recevant des malades, soulignant que c'est d'ailleurs l'opinion actuelle de l'Administration municipale. Néanmoins, il apparaît qu'une direction unique s'avère indispensable, mais cette direction ne pourra être précisée qu'après avoir défini l'Orientation à donner à l'établissement. Deux théories sont en présence : a) l'Ecole reste une école : dans ce cas l'enseignement est au premier plan, mais alors il y a deux directrices; b) l'Ecole est transformée en une sorte de centre médical : l'enseignement devient ainsi un accessoire et la priorité appartient au médecin.

M. Launay trouve qu'il y a place pour un moyen terme : l'Ecole plus un demi-pensionnat.

M. Planque supposant un conflit entre le Dr Porez, chef de l'Etablissement et une Directrice, par exemple, M. Launay répond qu'il ne peut exister de conflit, si chacun reste maître dans sa sphère et ne cherche pas à empiéter sur les attributions des autres.

M. le Dr Porez déclare qu'il ne faut pas confondre enfant malade et enfant déficient. Evidemment les limites sont très difficiles à préciser pour l'application de ces termes; un déficient est un malade qui s'ignore et c'est surtout chez les enfants qu'il y a de la déficience causée par la croissance et la prépuberté. A une question de M. Planque, M. le Dr Porez ajoute qu'il y a à l'Ecole deux ou trois anormaux. Il insiste sur les résultats obtenus et les transformations subies par certains enfants .

En faisant remarquer que dans le Nord il n'existe pas d'école d'anormaux, M. Launay résume : dans l'École de Plein Air, il ne doit pas y avoir ni malades, ni anormaux. Il complète sa pensée en disant que si l'Administration municipale juge nécessaire l'unité de direction, l'Inspection Académique est prête à l'aider en soulignant que cette direction devra respecter intégralement le domaine de la pédagogie .

M. Mollard pose alors la question suivante : va-t-on donner un traitement médical à ces enfants déficients ? Puisque ces enfants sont infériorisés, il y a quelque chose à faire et dans ce cas le rôle du médecin devient prépondérant .

C'est l'avis unanime du Conseil mais M. Launay pense que c'est à la Municipalité qu'il revient de dire ce qu'elle veut faire de l'École de Plain Air .

M. Planque souligne d'abord que l'Etat ne subventionne pas des établissements dans le genre d'une école de plein air à prédominance médicale et, de ce fait, la Ville de Lille va avoir à supporter des charges considérables dans un moment où il convient plutôt de faire des économies. De plus, les caisses primaires d'assurances sociales ne mettent aucun empressement à nous aider. Enfin, il existe certains arguments qui ont grande valeur aux yeux des parents et nuisent à la vogue de l'École de Plein Air Désiré Verhaeghe. Cette défaveur est particulièrement marquée pour le cas du certificat d'études primaires : l'École de plein air n'a jamais de lauréats au C.E.P. pour la raison bien simple que les enfants retournent dans leurs écoles respectives au moment opportun, mais cette raison échappe au public. M. Planque termine en disant qu'il voit très bien à Wormhoudt, dans le domaine acheté par la Ville, une École de Grand Air, avec pensionnat où les enfants déficients tireraient véritablement un grand profit, tandis que l'École de Plein Air Désiré Verhaeghe resterait une École où les enfants jouissent d'un régime spécial : cantine améliorée, enseignement approprié .

Quelques membres parlant de création de sections d'enfants débiles et de sections d'enfants anormaux, M. Mollard soulève la question de la gémation qui n'a jamais été pratiquée à Lille et provoquerait certaines difficultés .

Après une assez longue discussion à laquelle prennent part M.M. Launay, Arquembourg, Mollard, Planque, Porez, M.M. les Membres du Conseil sont unanimes à penser que, quelque soit l'orientation donnée à l'établissement, il est indispensable d'établir un emploi du temps très sérieux. Il ne faut pas que les services se heurtent; par un emploi du temps très judicieusement établi, on permettra aux différents services de jouer harmonieusement et même de collaborer à l'oeuvre commune .

Sur la proposition de M. Launay, le Conseil d'Administration décide de se réunir très prochainement pour établir d'un commun accord un règlement intérieur, chaque partie intéressée en ayant préparé un projet. A la demande de M. Planque, il charge M. le Dr Porez, Mme Caron et Mlle Sandkin, Directrices, d'étudier deux projets : l'un en considérant l'École comme une clinique, l'autre comme une École.

La séance est levée à 20h10 .

Le Secrétaire,

R. IALLAU.

3500.- Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe. P.V. de la réunion du 6 Avril.

Sur proposition de M. le Maire, après observations présentées notamment par M. l'adjoint Arquembourg, l'Assemblée a) fait sienne la proposition du Conseil d'Administration fixant à une année le séjour des enfants à l'école qui sera, dès lors, considérée comme camp de vacances pendant les mois d'août et de septembre;

b) décide qu'il pourra être procédé à des rentrées individuelles pendant le courant de l'année scolaire afin de combler les vides qui pourraient se produire dans les effectifs;

c) considère qu'il n'y a pas lieu de supprimer le congé du samedi après-midi, dont on a vanté les avantages lorsque la mesure fut décidée;

d) souligne qu'a été liquidée favorablement la question de l'indemnité à accorder au personnel enseignant de l'Ecole;

e) accepte, pour les prochaines vacances de Pâques, la combinaison proposée par M. l'Inspecteur d'Académie, étant, par ailleurs, d'avis de supprimer, à l'avenir, les vacances par roulement.

Prenant acte des travaux exécutés ou en cours d'exécution, l'Administration Municipale décide qu'il convient de faire l'acquisition a) de brosses à dents en quantité suffisante b) de tabliers gris d'uniforme au lieu de tabliers roses.

Examinant le programme des travaux restant à exécuter, l'Assemblée, sur proposition de M. le Maire,

a) donne mandat à M.M. les adjoints Arquembourg, Domsin, d'examiner, sur place, en compagnie de M. le Secrétaire Général de la Mairie et de M. le Directeur des Travaux, le problème de l'aménagement des sous-sols aux fins d'installation éventuelle de salles de repos et d'éducation physique;

b) décide l'installation d'une plage d'irradiation et, si les crédits le permettent, l'achat de médicaments;

c) considère qu'il convient de donner suite au plus tôt a) au projet d'achat d'un frigidaire b) à l'aménagement de parterres de fleurs pour atténuer la sévérité de l'aspect de l'Ecole.

Compte tenu de ces observations, réserves et résolutions, l'Assemblée prend acte des travaux du Conseil d'Administration donnant au surplus mandat à M. le Secrétaire Général de la Mairie a) de veiller à l'exécution des résolutions prises b) de faire établir le relevé des sommes restant disponibles sur les crédits votés pour la construction de l'Ecole.

Conseil d'Administration
Réunion du 10 AVR. 1933
M. PLANQUE





CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE

Réunion du 6 Avril 1933

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe se sont réunis à l'Ecole le Jeudi 6 Avril 1933 à 18 heures 30.

Etaient présents: M.M. Arquembourg, Launay, Mollard,
Docteur Porez
Mme Caron, Melle Sandkin.

Excusés: M.M. Bardou, Chatelet, Favières, Planque.

M. Launay rappelle qu'il existe deux conceptions de l'Ecole de Plein air: celle du D^r Porez et celle des deux Directrices d'Ecole; elles sont peut être conciliables mais, toutefois, s'opposent actuellement. Il ajoute que c'est à l'Administration Municipale qu'il appartient de préciser la conception de son choix.

M. Arquembourg fait connaître l'opinion de l'Administration Municipale. L'Ecole Désiré Verhaeghe porte le nom d'Ecole de Plein Air et la municipalité s'en tient à la formule de l'Ecole de Plein Air: pas de malades ni d'anormaux, mais des déficients à améliorer par des exercices physiques appropriés et une alimentation spéciale. Il faut donc concilier les deux conceptions en présence qui, prises séparément, peuvent se défendre; ce qui revient à rechercher un moyen terme.

M. Porez propose alors de donner lecture au Conseil d'un rapport qu'il a préparé. D'abord, il tient à préciser qu'il n'y a jamais eu de conflit entre le service pédagogique et le service médical et que M.Mes les Directrices et lui-même se sont toujours efforcés de faire jouer harmonieusement leurs services différents. Puis il définit la conception médicale de l'Ecole de Plein Air, reprenant et développant les arguments qu'il a fait valoir dans son rapport de Décembre 1932, et répondant aux observations qu'il a suscitées. Il termine en disant qu'il s'inclinera devant la décision que prendra l'Administration municipale mais que l'Ecole de Plein air ne l'intéresserait plus si le côté médical de l'oeuvre devait être amoindri.

Le conseil d'administration passe ensuite à l'examen de l'horaire proposé par Mme Caron et Melle Sandkin, Directrices. Après une discussion à laquelle prennent part tous les membres, l'horaire suivant est adopté:

.....

Horaire

7 h 55 à 8 h 10 - arrivée des enfants (horaire assez irrégulier se prolongeant quelquefois jusqu'à 8 h 20)
8 h 10 - 8 h 20 - vestiaire, privés, lavabos
8 h 20 - 8 h 45 - petit déjeuner
8 h 45 - 9 h - soins médicaux - récréation
9 h - 10 h 30 - classes A : exercices scolaires
- B : exercices physiques, douches, pansements
10 h 30 - 11 h 45 - classes A : exercices physiques, douches
- B : exercices scolaires
11 h 45 - 12 h - privés, lavabos
12 h - 12 h 45 - réfectoire
12 h 45 - 13 h 45 - sieste
13 h 45 - 14 h - privés, lavabos
14 h - 15 h 30 - classes A : exercices physiques, pansements
- B : exercices scolaires
15 h 30 - 16 h 45 - classes A : exercices scolaires
- B : exercices physiques, soins médicaux
17 h - dîner.

Toutefois il donne lieu aux observations et propositions de:

a) M. Launay touchant le service pédagogique qui comprendra deux classes de quarante minutes séparées par une détente de dix minutes;

b) M. Porez pour les séances d'héliothérapie. Cette question est étudiée par le Conseil d'Administration et il apparaît qu'on pourrait faire de l'héliothérapie soit pendant les séances d'exercices physiques, soit pendant les heures de classe qui se feraient en plein air. Les séances d'héliothérapie au lieu de séances d'exercices physiques seraient placées sous la surveillance de l'infirmière et de la monitrice d'éducation physique. Quant aux classes en plein air, elles nécessiteraient un petit matériel portatif: tables légères, tableau ardoisé, etc..

c) M. Mollard demandant le respect absolu de l'horaire adopté dans la répartition aux différents services.

d) M. Launay répondant à une question de M. Porez relative aux soins médicaux qui, s'ils ne sont pas achevés à l'heure, rendront libres les enfants appartenant aux classes A désignées pour les exercices scolaires pour reprendre, le cas échéant, au moment où elles sont désignées pour les exercices physiques ou soins médicaux, ceux appartenant aux classes B pourraient ainsi rester.

La durée du séjour à l'Ecole de Plein air est une question que M. Mollard souhaiterait voir résoudre et il expose les deux régimes qui retiennent l'attention du Conseil d'administration: 1°) séjour de six mois ainsi qu'il est pratiqué actuellement; 2°) séjour d'un an: entrée: 1er octobre, sortie: fin juillet, et les mois d'août et septembre passés à l'Ecole considérée comme camp de vacances. Au point de vue pédagogique, les résultats seraient incontestables.

M. Porez fait remarquer qu'au point de vue médical le séjour d'un an est certainement préférable.

M. Arquembourg, après avoir fait remarquer que le séjour de 6 mois permet de faire passer à l'Ecole de Plein air un plus grand nombre d'enfants, se déclare d'accord avec le Dr Porez pour proposer le séjour d'un an et c'est à cette thèse que se rallie le Conseil d'Administration.

M. Launay fait part du désir exprimé par le personnel enseignant de l'Ecole d'obtenir en échange du samedi après-midi la journée entière du jeudi. En effet, Mmes les Directrices signalent: a) que la matinée du jeudi est perturbée par les enfants se rendant au catéchisme; b) que la liberté du jeudi serait une détente pour les institutrices assurant actuellement un service de 55 heures par semaine à l'Ecole. Il ajoute que l'idéal serait de fixer l'emploi du temps du jeudi de la manière suivante: matin: soins médicaux, exercices physiques, etc..; après-midi: camp du jeudi. Mais qui gardera les enfants ?

M. Arquembourg croit pouvoir affirmer que l'administration municipale examinera cette question avec tout l'intérêt qu'elle comporte.

M. Launay demande la permission pour Mmes les Directrices de prendre leurs repas chez elles après avoir assuré leur service de surveillance au réfectoire. Bien entendu, cette faveur n'est pas étendue aux institutrices-adjointes.

M. Mollard, puis M. Launay, seraient heureux de voir liquider favorablement la question de l'indemnité à accorder au personnel enseignant de l'Ecole de Plein air.

Une autre question reste à examiner: celle des vacances. Pour les grandes vacances, M. Arquembourg fait remarquer que le séjour d'un an donnerait la solution. Pour celles de Pâques, M. Launay déplore l'emploi du système du roulement qui désorganise l'Ecole pour une période double. Il fait part de son intention de faire l'impossible pour trouver une autre solution qu'il fera connaître incessamment.

Enfin on fait connaître à M.M. les Membres du Conseil d'Administration la suite donnée aux décisions prises lors de la réunion du 16 Décembre 1932.

Travaux exécutés

1°- Installation de la Dépense - Elle est complètement achevée et fonctionne depuis six semaines.

2°- Mesures à prendre au sujet des lézardes et fissures constatées dans l'établissement - Le service des Travaux a fait procéder à différentes réparations à la suite du rapport spécial qui lui a été adressé.

3°- Brosses à dents - Serviettes - La Maison Gibbs nous a fait don de quelques douzaines de brosses à dents et d'autant de boîtes de pâte dentifrice, mais en quantité insuffisante pour l'effectif. Il conviendrait de compléter.

Les enfants possèdent maintenant serviette de table et serviette de toilette; un marché a été passé pour le blanchissage du linge utilisé à l'école.

4°- Exercices de jardinage pour les enfants - L'Ecole est dotée de l'outillage nécessaire, des graines potagères et de fleurs lui ont été fournies et M. Bédène, Jardinier-chef de la Ville a aimablement promis son concours. Enfin des chômeurs sont actuellement occupés à défricher à la bêche les parcelles de terrain à mettre en état de culture.

5°- Sandales et tabliers - Les enfants portent sandales et tabliers. Toutefois les tabliers ne sont pas uniformes et la pénurie de tabliers roses (grande pointure) nous a mis dans l'obligation d'utiliser des tabliers gris provenant de la Caisse des Ecoles, ce qui nuit peut être au coup d'oeil. Pour uniformiser, il serait nécessaire de procéder à l'achat de quelques douzaines de tabliers roses (grande pointure), ce qui représente une dépense relativement peu importante.

6°- Raccommodge du linge utilisé à l'Ecole - Cette question est résolue: une femme de service vient d'être embauchée; elle a pour occupation principale la lingerie mais son activité est employée partout où le besoin s'en fait sentir et en particulier, chaque matin, au nettoyage des salles de classe.

Travaux en cours d'exécution

7°- Aménagement d'un terrain de jeux et d'éducation physique - La Maison Vroman, de Roubaix, spécialisée dans cette branche, va exécuter l'installation, dont le devis s'élève à 2.967 francs.

Travaux à exécuter

8°- Aménagement des sous-sols - Le service des Travaux, saisi de la question, en étudie actuellement l'exécution.

9°- Installation de rayons ultra-violets - Le devis présenté par la Compagnie Générale de Radiologie s'élève à $16.875 \times 2 = 33.750$ francs pour 2 plages d'irradiation.

10°- Fourniture de médicaments - M. le Docteur Porez a tenté des démarches auprès des laboratoires dans le but d'obtenir des conditions particulières; malgré que ces conditions soient intéressantes, il faut quand même prévoir une dépense approximative de 14.000 francs qui compléterait l'approvisionnement de la pharmacie pour deux années.

11°- Fourniture de savonnettes pour les soins de propreté à l'Ecole - Des propositions vont être déposées incessamment pour la fourniture de savonnettes ou de savon blanc de ménage.

12°- Aspect sévère de l'Ecole - M. Planque, secrétaire général de la Mairie, a manifesté l'intention de visiter l'Ecole en compagnie de M. Bédène, jardinier-chef, à l'effet de désigner les emplacements de l'établissement susceptibles de recevoir des parterres de fleurs pour atténuer la sévérité de son aspect.

13°- Achat d'un frigidaire - La "Dépense" est complètement installée mais il reste la question du frigidaire. Il s'agit là d'une somme assez importante: 15 à 20.000 francs.

Lecture faite, M. Porez attire à nouveau l'attention du Conseil d'Administration sur l'importance des Rayons Ultra-violets et sur la nécessité d'avoir à l'Ecole au moins une plage d'irradiation.

M. Arquembourg fait observer que la question des Rayons Ultra-violets n'a jamais été tranchée par la négative par l'Administration Municipale; puis, sur la proposition de M. Porez, le Conseil d'Administration classe par ordre d'urgence les travaux restant à exécuter: 1°- l'installation de rayons ultra-violets; 2°- l'achat des spécialités pharmaceutiques.

La séance est levée à 20 heures 35.

Le Secrétaire,

R. LALLAU.